

**1001PACT Idelam**  
**Société par actions simplifiée au capital de 100 euros**  
**Siège social : 118/130, avenue Jean Jaurès 75169 Paris Cedex 19,**  
**930 896 758 RCS Paris**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT**

**DU 15 JANVIER 2025**

Le quinze janvier deux-mille-vingt-cinq,

A onze heures,

Monsieur Julien Benayoun, en sa qualité de Président de la société 1001PACT Losanje, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège est 118/130, avenue Jean Jaurès 75169 PARIS Cedex 19, immatriculée au registre du commerce et des sociétés a pris les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

*(Changement de dénomination sociale et modification corrélative des statuts)*

Le Président décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter du 16/01/2025 : 1001PACT Losanje.

L'article 3 des statuts est donc modifié comme suit :

« ARTICLE 3 – DÉNOMINATION

La dénomination sociale est : 1001PACT Losanje »

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

Par conséquent, l'article 3 et l'annexe sont modifiés afin de remplacer « 1001PACT Idelam » par « 1001PACT Losanje ».

**DEUXIEME DECISION**

*(Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts)*

Le Président décide à compter du 16/01/2025, d'adopter un nouvel objet social, à savoir :

« La Société a pour objet exclusif de détenir des participations dans la société Losanje (887 845 485 RCS Nevers) remplissant les conditions de l'article 199 terdecies-0 A, et à ce titre :

- la gestion des titres financiers émis par la société Losanje (887 845 485 RCS Nevers), l'investissement pour son compte par tous procédés que ce soit, et notamment d'augmentation de capital, d'absorption ou de fusion, le Transfert des titres détenus,
- la gestion de son propre patrimoine et
- plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets similaires ou connexes ou pouvant en faciliter la réalisation ou le développement. »

L'article 2 des statuts est donc modifié comme suit :

« ARTICLE 2– OBJET

La Société a pour objet exclusif de détenir des participations dans la société Losanje (887 845 485 RCS Nevers), remplissant les conditions de l'article 199 terdecies-0 A du Code général des impôts, et à ce titre :

- la gestion des titres financiers émis par la société Losanje (887 845 485 RCS Nevers), l'investissement pour son compte par tous procédés que ce soit, et notamment d'augmentation de capital, d'absorption ou de fusion, le Transfert des titres détenus,
- la gestion de son propre patrimoine et
- plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets similaires ou connexes ou pouvant en faciliter la réalisation ou le développement. »

Par conséquent, les articles suivants : Article 1, Article 2, Article 12, Article 13, Article 15, Article 21, Article 31, et l'Annexe sont modifiés afin de remplacer « IDELAM (845303130 RCS Bordeaux) » par « Losanje (887 845 485 RCS Nevers) ».

### **TROISIEME DECISION**

*(Révocation du Directeur Général de la Société)*

Le Président décide à compter du 16/01/2025, de révoquer le mandat de M. Thomas Voisin, et acte de la cessation de ses fonctions de Directeur Général.

En conséquence, conformément à l'Article 5.2 du contrat de vente et de gouvernance entre LITA, la holding 1001PACT Idelam et le DG signé le 31/10/2024, le contrat de vente et de gouvernance entre LITA, la holding 1001PACT Idelam et le DG n'est plus en vigueur à compter du 16/01/2025.

### **QUATRIEME DECISION**

*(Désignation de M. Mathieu Khouri en tant que Directeur Général de la Société et modification corrélative des statuts)*

Le Président décide à compter du 16/01/2025, de désigner M. Mathieu Khouri comme Directeur Général de la Société.

Par conséquent, l'article 35 des statuts est donc modifié comme suit :

« ARTICLE 35 - NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

(1) Le troisième Directeur Général de la Société désigné, pour une durée illimitée est : M. Mathieu Khouri, de nationalité française, né le 24/11/1996 à Nevers (58).

M. Mathieu Khouri déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être atteint d'aucune incompatibilité ni aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

### **CINQUIEME DECISION**

*(Pouvoir aux fins d'accomplir les formalités)*

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

\*\*\*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

[Page de signature sur la page suivante]

Le 15 janvier 2024,

---

Le Président,  
Monsieur Julien Benayoun